

Les pays émergents et le maintien de la paix

Autor(en): **Tardy, Thierry**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ancien sous-secrétaire général des Nations-Unies aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, récompense des casques bleus à New York. Il a été remplacé, en octobre 2011, par un autre diplomate français, M. Hervé Ladsous.

International

Les pays émergents et le maintien de la paix

Thierry Tardy

Chef de la recherche, GCSP

La montée en puissance des pays dits émergents a donné lieu à de nombreux débats sur l'impact de leur rôle nouveau sur les normes de gouvernance en matière de sécurité internationale. Au cours des dernières années, des pays tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil se sont opposés dans différents domaines aux positions occidentales et ont parfois remis en cause la légitimité de l'architecture internationale de sécurité.

Ces débats sont d'un intérêt particulier dans l'analyse des politiques de ces pays dans les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU), au sein desquelles les pays émergents jouent un rôle croissant. S'ensuit un questionnement sur le positionnement politique de ces Etats dans les débats relatifs au maintien ou à la consolidation de la paix. Vont-ils, en tirant avantage de leur présence croissante dans les opérations, prendre une part active au niveau politique et à l'élaboration des normes relatives à la gestion des crises? Se contenteront-ils de mettre en œuvre les normes existantes sans contribution significative à leur élaboration? Ou bien chercheront-ils à s'opposer à une approche normative aujourd'hui largement dominée par les pays occidentaux?

Le rôle croissant des pays émergents dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU

Si l'Inde a depuis toujours été l'un des principaux acteurs des opérations onusiennes de maintien de la paix (avec plus de 8'000 hommes déployés en janvier 2012), d'autres pays émergents comme la Chine, le Brésil ou l'Afrique du Sud ont plus récemment développé leur présence au sein de ces opérations.

La Chine est le premier pays contributeur de troupes aux opérations de l'ONU parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, avec près de 2'000 hommes déployés dans douze missions en janvier 2012. Le Brésil a également accru significativement sa présence au cours de la dernière décennie, particulièrement à Haïti, faisant du Brésil le premier contributeur de troupes des pays

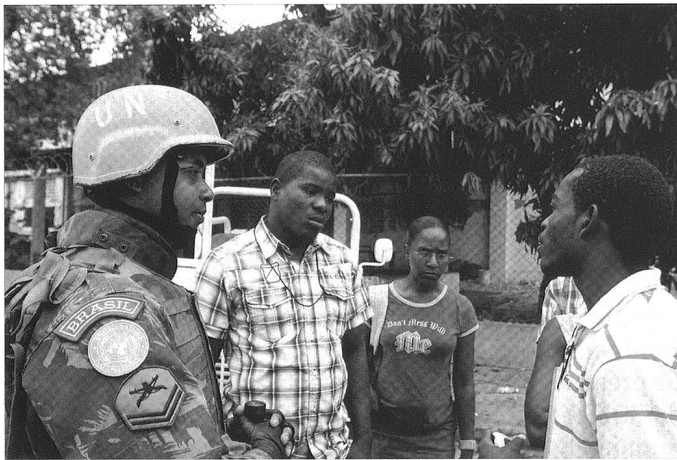
latino-américains avec près de 2'500 hommes déployés en janvier 2012. De même, l'Afrique du Sud est devenue un acteur important des opérations onusiennes, avec plus de 2'000 hommes déployés, exclusivement sur le continent africain.

La présence de ces pays émergents au sein des opérations de l'ONU peut avoir un impact à différents niveaux. En premier lieu, cette évolution tend à remettre en cause le paradigme selon lequel le maintien de la paix traduit une interaction Nord-Sud, avec des conflits prenant place au Sud mais étant principalement gérés par les pays du Nord. Le rôle des pays émergents dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU est un exemple parmi d'autres d'interaction Sud-Sud. Deuxièmement, une contribution accrue en provenance de pays aux larges ressources humaines constitue pour le Secrétariat des Nations unies une solution possible aux problèmes récurrents de déficits capacitaires. Dans le même temps, une telle évolution permet d'atténuer la pression sur les pays occidentaux qui ont depuis une quinzaine d'années délaissé les opérations de l'ONU.

Troisièmement, la présence des pays émergents au sein des opérations est susceptible d'avoir un impact dans la mesure où ces pays ont tendance à développer des conceptions différentes des opérations extérieures et de leurs vertus. En particulier, ils ont une conception de la souveraineté qui les conduit à un attachement relativement strict aux principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix – impartialité, consentement de l'Etat-hôte et non recours à la force sauf en légitime défense – alors même que de tels principes ont été largement dépassés au cours des quinze dernières années. Alors que les mandats des opérations récentes, du Darfour à la République démocratique du Congo (RDC) en passant par Haïti, ont conduit à des remises en cause des principes d'impartialité ou de non recours à la force – notamment autour du concept de maintien de la paix robuste –, ces évolutions sont parfois perçues comme des dérives par les pays du Sud. D'une part parce qu'elles impliquent un niveau d'ambition irréaliste au



Un casque bleu brésilien à Cité Soleil (Haïti).



La MINUSTAH est responsable de la sécurité à Haïti depuis 2004.

regard des moyens effectivement alloués, d'autre part parce qu'elles sont susceptibles de remettre en cause certains fondements des relations inter-étatiques, tels que les principes de non-interférence ou de non recours à la force. Par contraste, les Etats émergents mettent davantage en avant les idées d'« empreintes légères, » d'« appropriation locale » et mettent en garde contre les dangers d'opérations génératrices de dépendance et qui visent à transplanter un modèle occidental à des sociétés qui n'y sont pas nécessairement préparées.

Vers un *clash* normatif ?

Si les pays émergents et les positions qu'ils défendent sur le maintien de la paix sont susceptibles de constituer à terme une source de tension vive entre eux et le camp occidental, une telle confrontation n'a pour le moment que très marginalement été observée. Trois grandes séries de raisons expliquent cet état de fait.

Premièrement, l'existence des pays émergents en tant qu'entité politique cohérente et apte à défendre dans la durée des intérêts communs est sujette à caution. Tout d'abord, la Chine occupe une position singulière dans la mesure où elle est membre permanent du Conseil de sécurité et est politiquement distincte du « club des démocraties » réunissant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. La rivalité entre la Chine et l'Inde et la crispation de la première à l'égard d'un éventuel siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'Inde rendent toute perspective de coalition hypothétique. De même, les liens

entre les Etats-Unis et le Brésil d'une part, entre les Etats-Unis et l'Inde d'autre part, indiquent que des alliances de pays émergents risquent d'être davantage de circonstance qu'ancrées dans une opposition structurelle.

S'agissant de la critique de la paix libérale telle qu'imposée par les pays du Nord au travers des politiques de consolidation de la paix, celle-ci ne devrait pas entraîner de tensions profondes de la part des démocraties libérales telles que l'Inde ou le Brésil, lesquelles s'accrochent de l'approche libérale. A titre d'exemple, le positionnement du Brésil au sein de la Commission de Consolidation de la paix, où le pays préside les réunions spécifiques sur la Guinée-Bissau, n'a pas montré une prise de distance significative par rapport aux politiques de consolidation de la paix habituellement développées. Et si la Chine a fait valoir ses vues au sein du Conseil de sécurité sur certains programmes de Réforme du secteur de sécurité (RSS), ainsi que sur le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix, les aspects économiques des programmes de reconstruction prônés par l'ONU n'ont le plus souvent pas rencontré son opposition.

Deuxièmement, les pays émergents présentent des profils assez différents dans leur contribution au maintien de la paix. A l'exception de l'Inde qui est de longue date un grand contributeur de troupes, la Chine, le Brésil et l'Afrique du Sud n'ont que récemment vu dans les opérations de maintien de la paix des canaux de leurs politiques étrangères. En janvier 2012, ces trois pays étaient dans les vingt premiers contributeurs de troupes, mais leur participation était marginale il y a dix ans et l'impact de leur engagement reste à évaluer. Les contributions du Brésil et de l'Afrique du Sud sont par ailleurs très ciblées (Haïti pour le Brésil, Soudan et RDC pour l'Afrique du Sud), rendant leur engagement sur le long terme difficile à prédire. Sur le plan financier enfin, si la Chine est maintenant au 7^e rang des contributeurs au budget du maintien de la paix (avec une quote-part se montant à 3,939% en 2010-12), le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud ne contribuent que faiblement au budget des opérations (respectivement 0,322%, 0,107% et 0,077%).

Enfin, une plus grande participation des pays émergents aux opérations de maintien de la paix est susceptible d'influer sur leurs propres perceptions du maintien de la paix, pour les rapprocher des pratiques en vigueur. Une certaine forme de pragmatisme a déjà été observée, les politiques conduites sur le terrain s'éloignant sensiblement des principes invoqués dans les débats politiques. A titre d'exemple, la Chine a déployé pendant plusieurs années des unités de police à Haïti, en contradiction avec sa politique à l'égard des pays entretenant des relations diplomatiques avec Taiwan (ce qui est le cas d'Haïti), et a par ailleurs globalement accepté, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, les évolutions du maintien de la paix – et leurs conséquences sur la souveraineté des Etats hôtes – des vingt dernières années. De même, alors que le Brésil et l'Inde expriment des réticences à l'égard du caractère intrusif – et coercitif – des nouvelles opérations, leur politique à Haïti et en RDC a révélé une propension évidente au recours à la force dans la mise en œuvre du maintien de la paix « robuste. »



La République populaire de Chine a considérablement augmenté ses engagements au profit de la paix. La barre des 2'000 militaires a été franchie en 2007.

En conclusion, si les pays émergents peuvent s'inscrire en faux contre des politiques occidentales jugées inappropriées ou dangereuses pour la bonne gouvernance en matière de sécurité et les principes y afférents, une confrontation dans le domaine du maintien de la paix ne semble pas inéluctable. Peut-être également parce que de telles opérations, qui ne sont pas la guerre, ne revêtent pas un caractère stratégique aussi important pour les Etats qui les mettent en œuvre.

Th. T.

Thierry Tardy est Chef de la Recherche au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP). Ses domaines de recherche et d'enseignement portent sur la gestion de crise et le maintien de la paix par l'ONU et les organisations régionales et la sécurité européenne. Il a publié en 2009 *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, De Boeck, 280 p. Il était en 2009-10 auditeur de la 62^e Session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) à Paris.

Cet article n'exprime que les opinions de son auteur et ne reflète pas nécessairement la position officielle du GCSP.

Compte rendu

Une nouvelle guerre de 30 ans

Dans son dernier ouvrage, Bernard Wicht, privat-docent à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, présente une analyse à la fois intéressante et originale en marge de la pensée politiquement correcte dominant largement les débats aux niveaux académique et médiatique suisse et européen sur l'actuelle crise de l'Union Européenne. Bernard Wicht, spécialiste en stratégie, est l'un des rares experts en Suisse à examiner les phénomènes socio-politiques, économiques et polémologiques dans une optique de longue durée, en identifiant les logiques structurelles façonnant les interactions entre les différentes variables économiques, culturelles, stratégiques et géopolitiques. Les événements en eux-mêmes ne sont pas explicatifs. Il faut les insérer dans une approche rétrospective, comme le démontre ce brillant essai visant à examiner l'actuelle crise de l'Union Européenne et son évolution possible en la replaçant dans une perspective historique. La question centrale est la suivante : l'Europe se dirige-t-elle vers une nouvelle guerre de Trente Ans suite à la désintégration de la zone euro et à l'effondrement de l'Union Européenne ? Si l'occurrence d'une Troisième Guerre mondiale est peu probable selon l'auteur, d'autres formes de guerres peuvent se produire sur le continent européen, à la suite du chaos provoqué par la crise financière et économique conduisant à la fin de l'Europe politique en tant qu'entité supra-étatique. Dans cette perspective, l'auteur nous rappelle d'abord la guerre des Paysans (1498-1925), précédant la guerre de Trente Ans, causée par la révolte de 300'000 paysans contre leur condition économique. Il est intéressant de noter dans ce contexte la frustration grandissante des citoyens des différents pays européens vis-à-vis des politiques d'austérité (Grèce, Espagne...). Ensuite, l'auteur rappelle que la guerre de Trente Ans a démarré par des opérations limitées qui ont « dérapé » et dégénéré, provoquant un désordre qui se prolongea durant 30 ans puisqu'aucun des Etats belligérants n'avait réellement les moyens de le maîtriser. L'auteur analyse également le rôle important que les « entrepreneurs militaires » et la finance internationale ont joué à l'époque. sont particulièrement pertinentes dans le contexte de la situation actuelle de l'Europe. Les Etats européens voient déjà leur capacité à maintenir des forces armées efficaces et opérationnelles diminuer, ce qui va sans doute s'aggraver avec la crise économique actuelle en impactant les budgets de la défense. On peut encore mentionner l'émergence de zones grises dans nos villes où l'Etat ne plus exercer pleinement sa souveraineté, la multiplication de compagnies militaires et de sécurité privées et l'influence des lobbies de haute finance sur nos Etats. L'auteur, dans la dernière partie de son essai, souligne la complexité, l'instabilité et l'imprévisibilité de nos sociétés actuelles, qui nécessitent selon lui une substitution de la structure militaire à contrôle hiérarchique complexe par des petites structures autonomes que l'auteur nomme des zones autonomes temporaires, soutenues par les citoyens de ces zones, et ayant pour objectif d'assurer un ordre social minimum.

La Suisse ne fait fort heureusement pas partie de l'Union Européenne en crise. Néanmoins, les désordres potentiels à court terme et le chaos prolongé à moyen et long terme peuvent sans doute avoir des effets néfastes sur la Suisse. C'est dans cette perspective aussi qu'il faudrait réfléchir au rôle de la défense suisse, à l'importance du maintien de l'esprit de défense, au financement et à l'organisation de l'armée suisse, car l'avenir proche (et lointain) pourraient bien donner raison à l'analyse prospective de Bernard Wicht.

Bernard Wicht, *Une nouvelle Guerre de Trente Ans ? Réflexion et hypothèse sur la crise actuelle*, Le Polémarque, Nancy, 2011

Dr. Gyula Csurgai